LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Questions les plus fréquentes concernant l'organisation de la fin de l'année scolaire pour les classes terminales et l'examen de fin d'études secondaires

FAQ concernant le programme de l'année scolaire et l'évaluation au 2e semestre

1. Comment vont se dérouler les semaines après les vacances de Pâques ?

Après les vacances de Pâques, les élèves devront suivre les cours en ligne pendant deux semaines. Les cours au lycée reprendront le **lundi 4 mai**.

Pendant la période du 4 mai au 8 mai, les élèves seront subdivisés en **deux groupes**, afin de bien espacer les élèves dans la salle de classe. Les cours des deux groupes seront organisés avec un léger décalage pour que chaque groupe puisse assister le même jour au même cours (Exemple : groupe A français de 8h00-9h00, groupe B français de 9h00-10h00). Veuillez noter que seuls les cours de sport et les cours à option ne figureront pas sur le nouvel emploi du temps.

Pendant la semaine du 4 mai au 8 mai, seuls les élèves des classes terminales fréquenteront les cours organisés au lycée. Ainsi, les élèves ne risquent pas d'entrer en contact avec d'autres élèves du lycée.

Pendant la période du 11 mai au 14 mai, les élèves se soumettront aux devoirs en classe obligatoires, fixés par le conseil de classe. Les élèves resteront affectés aux groupes A et B. Le devoir en classe sera le même pour les deux groupes, bien que les devoirs n'aient pas lieu au même moment. **Pendant cette période, les élèves se rendront uniquement au lycée pour se soumettre aux devoirs en classe obligatoires**. Ils pourront quitter le lycée et rentrer chez eux dès qu'ils auront terminé et remis le devoir en classe. Grâce à cette méthode, le contact avec d'autres élèves du lycée pourra être évité.

Le **15 mai,** les élèves connaîtront toutes leurs notes. Pour toutes les disciplines et matières, ils devront faire un choix parmi les options suivantes au plus tard le 15 mai :

- La note du premier semestre est considérée comme note annuelle. Ce choix s'avère judicieux si la note du deuxième semestre est inférieure à celle du premier semestre. La note du deuxième semestre ne comptera donc pas pour la moyenne annuelle.

- La note du premier et du deuxième semestre, donc la moyenne des deux semestres, est considérée comme moyenne annuelle. Afin d'améliorer leur note du deuxième semestre, les élèves qui optent pour cette option pourront sur demande se soumettre à un **« devoir optionnel »** dans **un maximum de trois disciplines et matières**. Les élèves se soumettront aux devoirs optionnels entre le **18 mai et le 20 mai**. Les conseils de classe auront lieu le 22 mai. Les épreuves d'examen débuteront le **25 mai**.

2. Est-ce que des devoirs en classe obligatoires seront organisés après la reprise des cours ?

Des devoirs en classe obligatoires seront organisés entre le 11 mai et le 14 mai (le cas échéant déjà au cours de la semaine du 4 mai !), le but primaire étant de permettre aux élèves d'avoir un maximum de notes dans les différentes disciplines et matières au deuxième semestre. Pour chaque classe terminale, le conseil de classe se chargera de l'organisation des devoirs en classe obligatoires. Les dates, les horaires et la matière des devoirs en classe obligatoires seront communiqués dans les meilleurs délais aux élèves. Veuillez cependant noter que par manque de temps, des devoirs en classe obligatoires ne pourront pas nécessairement être organisés dans toutes les disciplines. À cette fin, trois solutions ont été élaborées. Merci de vous référer au point « FAQ concernant la moyenne semestrielle et la moyenne annuelle ».

3. Que doivent réviser les élèves pour les devoirs en classe obligatoires qui auront lieu entre le 11 mai et le 14 mai ?

La matière à réviser doit figurer au programme d'examen et ne doit pas excéder la matière à réviser pour un devoir en classe ordinaire. Merci de vous référer au point « FAQ concernant le programme et les questionnaires d'examen ».

4. Dans une des disciplines, deux devoirs en classe obligatoires sont prévus par semestre. Jusqu'à présent, les élèves ne se sont que soumis à un devoir en classe obligatoire. Est-ce que les élèves doivent faire un deuxième devoir en classe obligatoire après la reprise des cours ?

Après les vacances de Pâques, le conseil de classe décide dans quelles disciplines et matières des devoirs en classe obligatoires seront soumis aux élèves.

5. Au deuxième semestre, les élèves se sont soumis à un devoir en classe obligatoire de 30 points dans une branche. L'enseignant peut-il multiplier cette note par deux pour attribuer une note semestrielle aux élèves ?

Non. Pour obtenir une note semestrielle, les élèves doivent avoir fait au moins un devoir en classe de 60 points.

6. **Au deuxième semestre, les élèves se sont soumis à une épreuve orale, mais n'ont pas fait de devoir en classe écrit. La note obtenue à l'épreuve orale peut-elle compter comme note semestrielle ?**

   Non. La note obtenue à l'épreuve orale ne peut que compter pour la moyenne semestrielle si au moins un devoir en classe écrit a été fait.

7. **Comment les élèves choisissent-ils les « devoirs optionnels » auxquels ils souhaitent se soumettre ?**

   Entre le 4 mai et le 15 mai, un formulaire sera disponible sur « eduBoard ». Les élèves doivent faire leur choix en complétant ce formulaire jusqu'au 15 mai à 12h00 au plus tard.

8. **À combien de « devoirs optionnels » les élèves peuvent-ils se soumettre ?**

   Les élèves peuvent se soumettre à un maximum de **trois** « devoirs optionnels ». Ils peuvent se soumettre à des « devoirs optionnels » dans des disciplines ou matières.

9. **Est-ce qu'un « devoir optionnel » est toujours une épreuve écrite ?**

   Oui.

10. **Que doivent réviser les élèves pour un « devoir optionnel » ?**

    La matière à réviser doit figurer au **programme d'examen** et le volume de matière à réviser ne doit pas excéder celui prévu pour un **devoir en classe ordinaire**.

11. **Comment la note obtenue au « devoir optionnel » sera-t-elle intégrée dans la moyenne semestrielle ?**

    Si un élève décide de se soumettre à un « devoir optionnel », cette décision sera **contraignante**. Ainsi, si au cours du deuxième semestre l'élève s'est déjà soumis à deux devoirs en classe dans une branche, sa moyenne semestrielle équivaudra à la **moyenne arithmétique** des trois devoirs en classe (Moyenne = Devoir I + Devoir II + Devoir optionnel / 3). Si l'élève n'a fait aucun devoir en classe au cours du deuxième semestre, la note obtenue au « devoir optionnel » comptera comme note semestrielle.

12. Dans une classe, tous les élèves se sont soumis à un devoir en classe écrit dans une discipline mais aucun élève n'a fait l'épreuve orale obligatoire.

a) **La note obtenue au devoir en classe écrit est-elle suffisante pour obtenir une note semestrielle ?**
   Oui, le conseil de classe peut prendre cette décision.
b) **Qui décide qu'une épreuve orale doit être faite après la reprise des cours ?**
   L'enseignant de la discipline juge si une épreuve orale est nécessaire.
c) **Un enseignant peut-il imposer une épreuve orale après la reprise des cours ?**
   Oui. L'épreuve orale devra avoir lieu entre le 4 mai et le 14 mai.

13. À quoi ressemblera le bulletin du deuxième semestre ?

Au deuxième semestre, chaque élève aura une note dans chaque discipline. Suivant la décision prise par l'élève, cette note correspondra à la note obtenue au premier ou au deuxième semestre.

FAQ concernant le programme et les questionnaires d'examen

1. Que faut-il réviser pour l'examen de fin d'études secondaires ?

Les différents programmes d'examen ont été adaptés. Ainsi, les questions d'examen porteront uniquement sur les contenus vus en classe jusqu'à la suspension des cours.

2. Où les élèves peuvent-ils trouver les nouveaux programmes d'examen ?

Tous les nouveaux programmes d'examen pour toutes les disciplines peuvent être consultés sur le site « eschoolbooks.lu » dans la rubrique « Examen 19-20 Update ». (En consultant ce site sur un portable, cette rubrique s'affichera sous le mot-clé « EXAM UP ».) Sont également disponibles sur ce site, le nombre et le type de questions, la répartition des points, les critères d'évaluation, la durée de l'épreuve etc.

3. Si les élèves doivent choisir parmi plusieurs questions d'examen, auront-ils suffisamment de temps pendant l'épreuve pour la terminer à temps ?

Le Ministère a décidé que dans chaque discipline où un choix s'impose, les élèves disposeront de **20 minutes supplémentaires** pour faire leur examen.

4. **Est-ce que cette année scolaire les élèves peuvent encore modifier le choix des disciplines auxquelles ils souhaitent se soumettre à l'examen ?**

Oui. Les élèves peuvent exceptionnellement changer leur choix mais ils doivent déposer une demande dûment motivée auprès de la direction de leur lycée.

FAQ concernant la moyenne semestrielle et la moyenne annuelle

1. **Comment seront calculées les moyennes annuelles ?**

Jusqu'au 15 mai, chaque élève devra procéder à un choix. Le choix se fait pour chaque discipline ou matière et se résume comme suit :

- L'élève peut choisir la note du premier semestre et demander que celle-ci soit considérée comme note annuelle. À ce moment, la note du deuxième semestre ne comptera pas pour le calcul de la moyenne annuelle. Ce choix s'avère judicieux si la note du deuxième semestre est inférieure à celle du premier semestre.
- L'élève peut choisir la note du deuxième semestre, donc la moyenne des deux semestres sera considérée comme note annuelle. Afin d'améliorer leur moyenne du deuxième semestre, les élèves pourront sur demande se soumettre à un **« devoir optionnel »** dans **un maximum de trois disciplines et matières**. Les élèves se soumettront aux devoirs optionnels entre le **18 mai et le 20 mai**.
- Si, par manque de temps, un devoir en classe n'a pas pu être organisé au deuxième semestre, l'élève peut choisir parmi les options suivantes :
    - Choisir la note du premier semestre. Cette note comptera comme moyenne annuelle.
    - Se soumettre à un « devoir optionnel » entre le 18 mai et le 20 mai. La moyenne du premier semestre et du « devoir optionnel » comptera comme moyenne annuelle.

C'est à l'élève de s'interroger sur ses notes et de faire un choix judicieux.Ce choix ne sera plus réversible. **L'élève ne pourra donc pas changer d'avis** s'il obtient une note insuffisante.

2. La note annuelle – A quoi faut-il faire attention?

Cas 1 : Note du 1er semestre		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	40/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	aucun non		
Le 1er semestre est pris en compte.				40/60

Cas 2 : Au choix de l'élève		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	40/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	36/60 non	~~36/60~~	
L'élève choisit de prendre en compte le 1er semestre.				~~38/60~~ → 40/60

Cas 3 : Au choix de l'élève		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	20/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	42/60 non	42/60	
L'élève choisit de prendre en compte le 1er et le 2e semestre.				31/60

Cas 4 : Choix de l'élève : Devoir optionnel		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	20/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	aucun 36/60	36/60	
Le 1er et le 2e semestre sont pris en compte.				28/60

Cas 5 : Choix de l'élève : Devoir optionnel		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	28/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	aucun 26/60	26/60	
Le 1er et le 2e semestre sont pris en compte.				27/60

Cas 6 : Choix de l'élève : Devoir optionnel		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	25/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	25/60 45/60	35/60	
Le 1er et le 2e semestre sont pris en compte.				30/60

Cas 7 : Choix de l'élève : Devoir optionnel		Note	Moyenne semestrielle	Moyenne annuelle
1er semestre		[…]	32/60	
2e semestre	devoirs réalisés ? devoir optionnel ?	30/60 26/60 22/60	26/60	
Le 1er et le 2e semestre sont pris en compte.				29/60

3. **Est-ce que je peux choisir comme note annuelle pour l'une ou l'autre discipline la note du 1er semestre et pour d'autres disciplines la moyenne des notes des deux semestres ?**

   Oui, vous avez la possibilité de faire votre choix par discipline ou matière.